REGLEMENT INTÉRIEUR | CGV

Conditions Générales de vente 2023 du stage estival à Olhain par le Comité Nord de Handball

Le cout des sejours comprend :

- L'hébergement et la restauration.
- Les activités.
- Une dotation short, maillot, chaussettes de marque Handball type « Hummel ».
- Les indemnités de l'équipe d'encadrement (entraineurs et animateurs)
- Le matériel pédagogique, les activités et excursions décrites dans le programme.
- Les assurances : Responsabilité civile et professionnelle de l'Association, Assurance pour un accident qui survient à l'enfant, ou commis par l'enfant, durant le stage sous notre responsabilité.
- L'organisation et la préparation des séjours.

Le prix d'un sejour ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles :

Durant le séjour, un mode de garde et de gestion de l'argent de poche est proposé aux plus jeunes, et à tous ceux qui veulent éviter un vol. Les animateurs donnent éventuellement des conseils, sachant qu'aucun achat n'est imposé par l'équipe d'animation. Toutes les dépenses liées à une bonne organisation du séjour étant prises en charge par le Comité Nord Handball et son équipe d'encadrants. Nous vous conseillons de la modération concernant le montant de cet argent de poche.

- Les frais médicaux

En cas de visite auprès d'un médecin ou de soin survenu durant le séjour de votre enfant, Le Comité Nord Handball pourra réaliser l'avance des frais. Le montant de ces frais vous sera communiqué, soit par la direction du stage, soit par notre service administratif. Nous vous adresserons les feuilles de soin/remboursement des règlements des sommes engagées.

Paiement :

Vous pouvez étaler les paiements jusqu'à 3 ou 5 fois sans frais supplémentaires (attention : le dernier encaissement doit se faire au plus tard le 1er Août 2023.

La totalité de la somme demandée (490.00€) devra être acquittée au plus tard le 1 Août 2023. Une facture sera, si besoin, éditée par le Comité Nord Handball à destination des parents du stagiaire.

ANNULATION STAGE

Annulation de votre fait :

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée rapidement par mail. Le dossier d'annulation sera alors traité par notre service.

Les frais d'annulation qui sont imputés à la famille pour toute annulation sont les suivants :

- Supérieur à 30 jours : Remboursement intégrale des sommes versées.

- Entre 30 et 21 jours du départ : 30% du prix du séjour.

- Entre 20 et 15 jours du départ : 60% du prix du séjour.

- À moins de 15 jours du départ : 100% du prix du séjour.

Modification et annulation de notre fait :

En cas d'annulation du séjour du fait du Comité Nord de Handball (circonstances majeures pour assurer la sécurité des enfants ou pour l'insuffisance du nombre de participants pour organiser le séjour) et à défaut d'accord amiable sur un séjour de substitution, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié du fait de l'Association, sur un élément essentiel tel qu'une hausse significative du prix, il est possible, dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit de mettre fin à la réservation sans pénalité et obtenir le remboursement des sommes versées, soit d'accepter de participer au stage modifié

Nature de la garantie

Nous vous garantissons le remboursement des pénalités d'annulation qui vous seraient facturées en vertu de l'application de nos conditions de vente (voir ci-dessus rubrique ANNULATION), lorsque cette annulation, notifiée par écrit avant le départ, est consécutive à la survenue d'un événement non prévisible et indépendant de votre volonté, et sur présentation d'un justificatif :

- Maladie grave, accident grave ou décès de l'inscrit, ou d'un membre de sa famille proche.
- Hospitalisation de plus de 3 jours pour maladies nerveuses, mentales, traitements psychotiques ou psychothérapiques.
- Licenciement économique de l'un des parents.
- Modification par l'employeur d'un des parents de la date des congés annuels, et ayant un impact sur la période du séjour.
- Mutation professionnelle d'un des parents, entraînant le déménagement de la famille

Modifications de programme

L'organisation du stage peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités ...) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

Exclusions

Le Comité Nord de Handball et son équipe d'encadrement se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un stagiaire, avec effet immédiat, si, par son comportement, il mettait en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le déroulement du séjour (non-respect des règles de vie, des autres participants, de l'équipe d'encadrement, ou comportement abusif ou violent). Dans ce cas, l'intégralité du stage est due, ainsi que les frais de retour au domicile ou sur le lieu défini par son responsable légal. Ces coûts sont alors à la charge du représentant légal

Tous les événements non indiqués dans l'article 1 ci-dessus « Nature de la garantie » sont exclus.

Dans tous les cas suivants, le stagiaire se verra exclu :

- Usage de drogues, stupéfiants, médicaments non prescrits par un médecin.
- État alcoolique, actes intentionnels, inobservation d'interdictions officielles
- Participation à des bagarres.
- Dommages intentionnellement causés par le stagiaire sur son ordre ou avec sa complicité ou son concours.
- Usage d'armes ou d'objets menaçant la sécurité d'autrui.
- Convocation en justice
- Tous les cas de force majeure rendant impossible l'exécution du contrat, notamment les interdictions décidées par les autorités.

Dégâts

La responsabilité civile du Comité Nord de Handball intervient si sa responsabilité est retenue (acte ordinaire de vie quotidienne, activité, etc.). S'il s'agit d'un dommage (casse, détérioration…) où est reconnue la responsabilité du stagiaire (acte interdit, acte volontaire hors action ordinaire…), nous devrons demander de faire fonctionner la responsabilité civile qui couvre ce stagiaire. Si besoin, la direction du séjour (ou, à défaut, notre équipe administrative après le séjour) vous informera des dégâts occasionnés et de leurs circonstances, et vous soumettra la facture de réparation. De même, pour les dégâts occasionnés aux biens que nous louons (locaux, matériels, etc.), l'assurance personnelle du stagiaire pourra être sollicitée.

Responsabilité

Le Comité Nord de Handball décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'un objet de valeur, ou en cas de vol d'argent (sauf en cas d'argent confié à l'équipe d'encadrement), ou d'objets personnels.

Accident

En cas de blessure durant le séjour, Le Comité Nord de Handball transmet à son assurance un avis de sinistre. Celle-ci rentre en contact éventuellement par la suite avec le représentant légal du stagiaire concerné.

Votre assurance

Nous vous conseillons de souscrire un « Contrat d'assurance de personnes » couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés les enfants dans le cadre de certaines activités.

Conditions générales de fréquentation au stage

Toutes les personnes participantes au stage attestent avoir lu, daté et signé ce document. Chaque participant doit être licencié à la FFHB et avec une licence compétitive de la saison 2022-2023.

Assurance

Le Comité Nord de Handball est assuré à la MAIF et bénéficie des garanties du contrat d'assurance police n° 2128003N. Cette assurance ne couvre pas les vols, dégradations, malveillance…

Les stagiaires doivent être couverts par une responsabilité civile de particulier et individuelle d'accident.

Modifications de programme

L'organisation du stage peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités ...) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

Renvoi d'un stagiaire

L'organisation du stage se réserve le droit d'exclure un stagiaire perturbant le déroulement du stage et ce, pour différentes raisons : comportement inapproprié par des propos grossiers, une tenue incorrecte, des actes violents, des paroles déplacées.

Conditions générales de ventes et règlement intérieur du stage :

Consultable sur https://comitenord-handball.fr/stage-ete-2023/

Déclaration de séjour

Nos séjours sont déclarés à Direction Départementale de la Cohésion Sociale DDCS. Ils répondent aux obligations réglementaires de qualités et à la sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

Certificat médical

Tout stagiaire doit pouvoir justifier d'une non-contre-indication à la pratique des activités sportives

Pass sanitaire / Test PCR

Le pass sanitaire ou un test PCR pourra être demandé en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Autorisation des parents

Les parents ou tuteurs légaux, à l'acceptation du règlement intérieur, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent aux responsables du Comité Nord de Handball de prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aigue, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Autorisation parentale

Les parents ou tuteurs légaux, à l'acceptation du règlement intérieur, autorisent l'enfant à participer à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du stage.

Droit à l'image

Les parents ou tuteurs légaux, à l'acceptation du règlement intérieur, autorisent Comité Nord de Handball à photographier leur enfant pendant le séjour et à utiliser les photos sur les différents outils de communication de la structure (flyers, affiches ...).

En validant votre inscription, vous attestez avoir pris connaissance de ce document ainsi que du règlement intérieur et des conditions générales de vente consultable https://comitenord-handball.fr/stage-ete-2023/ et acceptez par conséquent l'ensemble des conditions.

Les Règles

Pour assurer le meilleur déroulement possible, les règles de vie suivantes devront être respectées :

- Je respecte les autres stagiaires, l'équipe d'encadrement ainsi que le personnel d'accueil des sites d'hébergement et des installations sportives.
- Je respecte des règles de vie fondamentales :
- Je suis ponctuel(le) : au repas, pour les activités, les entraînements (etc…).
- Je ne dégrade pas les lieux qui m'accueillent. Toute dégradation me sera facturée au cas où je serai en cause.
- Je n'utilise pas mon téléphone portable : il est interdit durant les activités et les repas.
- Je participe aux tâches de la vie quotidienne telles que débarrasse mes couverts, mon assiette, nettoyer ma chambre…
- Je respecte les autres stagiaires : je reste courtois(e) en toutes circonstances.
- Je respecte la législation et les consignes de l'équipe d'encadrement.
- Je respecte le matériel que la société met à ma disposition.
- La mixité dans les chambres est formellement interdite. Une salle commune est prévue pour permettre les échanges sociaux.
- La récupération faisant partie intégrante de l'entraînement, je respecte les périodes de repos et j'ai également une bonne hygiène de vie.
- La consommation d'alcool, de drogues et de tabac est strictement prohibée.

Je sais que si je ne respecte pas ces règles ou si je me comporte de telle manière que je puisse porter préjudice au bon déroulement du stage, je suis susceptible d'être exclu(e) , de façon temporaire ou définitive ; je peux retourner immédiatement chez moi.

J'atteste, en acceptant de ce règlement, que j'ai lu ce règlement, que je l'approuve et que je m'engage à respecter ce contrat (si je suis majeur, à le faire respecter par mon enfant si ce dernier est sous ma responsabilité). En l'acceptant je m'engage à accepter toute décision venant de Comite Nord de Handball dans le cas où je dérogerai (moi ou mon enfant) à ces règles.

Contact - Renseignements

Comité Nord Handball

Téléphone : 03.20.59.92.51

Internet : www.comitenord-handball.fr

Courriel : comitenordhandball@gmail.com